

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2019



INTRODUCTION

Le présent rapport du deuxième trimestre de l'année en cours a pour vocation de présenter les activités déployées par le Secrétariat Exécutif dans la période précitée.

Comme à l'accoutumée, nous allons essentiellement nous appesantir sur ce qu'ont été :

- les principaux événements du Siècle ;
- le suivi des conclusions des Sessions du Conseil des Ministres et des réunions du Comité Technique de la COREP ;
- les rencontres régionales et internationales ;
- la mise en œuvre du plan d'action stratégique 2016 – 2020 ou PAS II de la COREP.
- La gestion financière et administrative de la période en examen.

I- PRINCIPAUX EVENEMENTS DU SIEGE

I-1. Principales correspondances

I.1.1 Courrier transmis

- Le 04 avril 2019 : lettre adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UFD/RI à IRIC à Yaoundé pour lui signifier que la COREP attend accueillir et encadrer du 15 avril au 11 juin 2019, comme recommandé, le doctorant MBILE NGUEMA Ysaac Chavely, pour ses recherches au sein de notre Institution ;
- Le 10 avril 2019 : lettres adressées aux Ministres en charge des pêches et de l'aquaculture du Congo, de Sao Tomé e Principe, de la République Démocratique du Congo, de l'Angola, du Cameroun, relatives au paiement de la contribution statutaires de l'année 2019 et à l'apurement des arriérés de contribution des années antérieures ;
- Le 12 avril 2019 : lettre adressée au Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche à Brazzaville portant rectificatif du paiement des contributions du Congo envers la COREP.
- Le 23 avril 2019 : lettre adressée au Secrétaire Général du Groupe ACP à Bruxelles portant désignation de Monsieur Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif pour représenter la COREP à la 6^{ème} réunion des Ministres des ACP en charge de la pêche et de l'aquaculture devant se tenir à Apia (Samoa), du 12 au 13 septembre 2019 ;
- Le 30 avril 2019 : réponses défavorables pour dix (10) dossiers de candidature pour le poste de Secrétaire comptable actuellement à pourvoir au sein du Secrétariat Exécutif de la COREP. Il s'agit de :
 - Mesdemoiselles :
 - Lucretia Charlene TOUGSON SISSIAGA
 - Valencia NYINGONE
 - M-J Emeline Paola OYE ALLOGHO
 - Ornella EYONE MBELE NYNGOUNG
 - Naïka Saïtia NGANGA
 - Laurista Cheronne VANGASENGUE BIENE



- Mesdames :
 - Synthia Larissa IGA IGA
 - Yvette TAKOTSHE DONDJIA épouse AKONO
- Messieurs :
 - Jean Olivier MAGANGA
 - Percet OBAME MBA
- Le 06 mai 2019 : lettre adressée au Directeur du CRESMAC à Pointe Noire (Congo) portant désignation de Messieurs Emmanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur et Abdel Gaafar ABAGHA ONDO, Inspecteur des pêches devant représenter la COREP à l'atelier de formation sur la pêche INDNR de Pointe-Noire, du 20 au 22 mai 2019 ;
- Le 08 mai 2019 : lettre adressée à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne à Libreville (Gabon) pour transmission d'une fiche de projet sous-régional sur la gestion concertée de la pêcherie partagée de sardinelles dans quatre (04) pays de la zone COREP (Angola, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon) aux fins de sa prise en compte parmi les interventions à caractère prioritaire et pouvant bénéficier de l'aide de l'Union Européenne en faveur de la région de l'Afrique Centrale ;
- Le 09 mai 2019 : Réponse à Monsieur le Directeur de l'Agence J.M. IMMO à Libreville pour sa lettre de mise en demeure à la COREP de régler sous huitaine la somme de deux millions (2 000 000) de Francs CFA correspondant au paiement du loyer du Secrétaire Exécutif de la COREP des mois de février, mars avril et mai 2019 ;

Dans l'espoir que les Etats Membres de la COREP vont s'acquitter d'ici peu, respectivement, de la contribution statutaire 2019 et de la dotation de la CEEAC 2019 au fonctionnement de la COREP et reconnaissant que depuis 2011, l'Institution est en bon terme avec l'Agence, la COREP a sollicité, à titre exceptionnel, un report de paiement jusqu'à la fin du mois de mai 2019 ;
- Le 13 mai 2019 : lettres adressées aux Ministres en charge des pêches du Gabon, du Congo, et au Secrétaire Général de la CEEAC pour transmission du rapport d'activités du Premier Trimestre 2019 ;
- Le 13 mai 2019 : Note Verbale adressée à l'Ambassade de la République du Congo près la République Gabonaise pour demander l'octroi d'un visa en faveur de Monsieur Emanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la programmation pour se rendre à Pointe-Noire animer un atelier de formation et de sensibilisation sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INDNR) ;
- Le 13 mai 2019 : Note Verbale adressée à l'Ambassade de la République du Cameroun auprès de la République Gabonaise pour demander l'octroi d'un visa d'entrée au Cameroun en faveur Madame BASUNGA YONGO Anny épouse de Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA ;
- Le 14 mai 2019 : lettre adressée au Ministre des Pêches et de la Mer à Luanda pour transmission du rapport d'activités du premier Trimestre 2019 ;



- Le 14 mai 2019 : Notes Verbales adressées aux Ambassades des pays membres de la COREP auprès de la République Gabonaise (Angola, Congo, République Démocratique du Congo, Cameroun, Guinée Equatoriale, Sao Tomé e Principe) pour transmission du rapport d'Activités du Premier Trimestre 2019 de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- Le 16 mai 2019 : lettre adressée à Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer de la République Gabonaise pour solliciter une permission d'absence en faveur de Monsieur Abdel Gaafar ABAGHA ONDO, Inspecteur des Pêches à la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture pour lui permettre de participer à la deuxième session de formation en pêche INDNR et en procédures opérationnelles de contrôle des navires de pêche qui a été organisée du 20 au 22 mai 2019 à Pointe-Noire en République du Congo par le CRESMAC et l'Union Européenne avec l'appui technique de GoGIN.
- Le 20 mai 2019 : demandes d'indulgence pour non paiement de loyer adressées à madame Colette MBOUMBA et Monsieur Marcel Roland SIMBA, respectivement propriétaire du loyer de Monsieur MBADINGA Joseph, Chauffeur à la COREP et de Madame WORA Flore, Administrateur ;
- Le 27 mai 2019 : lettre adressée à Monsieur l'Ordonnateur Délégué du Gouvernement à Kinshasa pour paiement des fonds destinés à la COREP au compte ECOBANK République Démocratique du Congo à Kinshasa appartenant à Monsieur Casimir KOFFI MULUMBA N'KELENDIA, membre du Comité Technique de la COREP conformément à la procuration établie le 20 mai 2019 ;
- Le 29 mai 2019 : lettre adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Etoile de BGFibank Centre-ville à Libreville pour suppression du nom de la défunte Solange MOUGONGA comme deuxième interlocuteur entre la COREP et la BGFibank ;
- Le 29 mai 2019 : remise de chèque à Monsieur le Directeur de l'Agence J.M IMMO à Libreville, au titre des frais de loyer des mois de février, mars, avril et mai 2019 du Secrétaire Exécutif de la COREP.

I.1.2 Courrier réceptionné

- Le 08 avril 2019 : lettre du Ministre de Pêche et Elevage de la République Démocratique du Congo portant désignation de Messieurs :
 - Casimir KOFFI MULUMBA et
 - Jean-Marie MANGAYE, en qualité de membres du Comité Technique de la COREP pour la RDC ;
- Le 06 mai 2019 : Mise en demeure à l'attention de la COREP, Représenté par Monsieur Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif de la COREP pour un règlement sous huitaine d'un montant de deux millions (2 000 000) de francs CFA correspondant à quatre (04) mois (février, mars, avril et mai) de loyers non payés du Secrétaire Exécutif ;
- Le 14 mai 2019 : Note Verbale de l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire _Décanat du Corps Diplomatique à Libreville_ pour informer de la désignation de Son Excellence Madame Queen Anne ZONDO, Ambassadeur d'Afrique du Sud au Gabon, nouvelle Trésorière du Décanat, en remplacement de Son Excellence Monsieur TOKO DIAKEIDA FARAO, Ambassadeur d'Angola en fin de mission ;



- Le 14 mai 2019 : Note Verbale du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Régionale, de la Francophonie et des Gabonais de l'Etranger à l'Ambassade de la Fédération de Russie près la République Gabonaise pour accuser réception de sa Note Verbale relative à la nouvelle réglementation des changes en zone CEMAC qui contrarie les mouvements bancaires en devises de certaines missions diplomatiques et par laquelle elle sollicite son intervention auprès des Autorités concernées pour la résolution de cette situation.

Le Ministre a assuré l'Ambassade que transmission en a été faite aux Autorités compétentes ;

- Le 14 mai 2019 : Note Verbale de la Représentante du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) près la République Gabonaise portant à la connaissance ce qui suit :

A la suite des reformes apportées au Système des Nations Unies pour le Développement, le Secrétaire Général et l'Assemblée Général rappellent que la fonction **de Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies a été dissociée de celle du Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** à la date du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi,

- Monsieur Stephen JACKSON est nommé Coordonnateur Résident à plein temps des Nations Unies pour le Gabon, avec l'entière responsabilité des actions de la famille des Nations Unies au Gabon ;
 - Monsieur Francis JAMES est le Représentant Résident du PNUD, avec l'entière responsabilité des activités programmatiques et opérationnelles du PNUD ;
- Le 05 juin 2019 : lettre du Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre des Finances de la République Démocratique du Congo portant accusé de réception de la lettre n°069/SE-COREP/19 du 27 mai 2019 adressée à Monsieur l'Ordonnateur Délégué du Gouvernement relative à l'indication pour changement d'adresse de paiement en faveur de la COREP

I-2. Des invitations

Pour les invitations avec effet au deuxième trimestre

- Invitation de l'Ambassade de la Fédération de Russie à Libreville _ Décanat du Corps Diplomatique a.i à une réunion le lundi 06 mai 2019 à 16h00 au Siège de l'Ambassade de Russie ;
- Invitation de la Délégation de l'Union Européenne au spectacle « MONGO II» le jeudi 09 mai 2019 à l'Institut Français de Libreville (Gabon) à l'occasion de la Journée de l'Europe ;
- Invitation du Directeur du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC) de deux (02) experts de la COREP pour animer l'atelier de formation sur la pêche INDNR, du 20 au 22 mai 2019 à Pointe-Noire (Congo) ;
- Invitation de la Convention d'Abidjan, le Secrétariat de la Convention de Nairobi, le projet ABNS Deep Seas et le projet STRONG High Seas (« Renforcer la gouvernance régionale des océans pour la haute mer » à un atelier conjoint qui a eu lieu du 10 au 12 juin 2019 à Cap Town (Afrique du Sud).



Pour les invitations avec effet au troisième trimestre

- Invitation du Secrétaire Général du groupe des Etats d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) à participer à la 6^{ème} réunion des Ministres ACP en charge de la pêche et de l'aquaculture, organisée conjointement par le Gouvernement de Samoa et le Secrétariat ACP les 12 et 13 septembre 2019 à Apia, à Samoa ;
- Invitation du Sous-Secrétaire Général Développement économique durable et commerce Groupe ACP à participer à la réunion consultative ACP sur les subventions à la pêche avec les experts régionaux de la pêche devant se tenir les 16 et 17 juillet 2019 à Bruxelles (Belgique) ;
- Invitation du Secrétariat de la SADC et ses partenaires à participer à un atelier sur le renforcement des plateformes d'acteurs non étatiques (ANE) et leur représentation aux niveaux régional et mondial pour une pêche artisanale durable en Afrique du 10 au 12 juillet 2019 à Kasane (Botswana) ;
- Invitation de l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire _ Décanat du Corps Diplomatique _ à une cérémonie d'adieu le vendredi 21 juin 2019 à 18h30 au Beach Club sis à la Sablière à l'occasion du départ définitif de leurs Excellences de Côte d'Ivoire (Doyen), d'Angola, de Guinée Equatoriale, de l'Union Européenne et de l'Allemagne ;
- Invitation du Secrétariat Exécutif de la Commission du Golfe de Guinée à un séminaire qui se tiendra du 23 au 25 juillet 2019 sur « la stratégie Maritime intégrée de la région du Golfe de Guinée. »
La COREP a animé le thème portant sur l'utilisation commune de la mer dans le Golfe de Guinée ».

I-3. Des audiences

- Le Secrétaire Exécutif a été reçu en audience le 23 avril 2019 par le Secrétaire Général de la CEEAC à Libreville.
Les deux interlocuteurs ont échangé, en présence du Directeur de Cabinet, sur le déblocage de la dotation de la CEEAC au fonctionnement de la COREP année 2019 et sur d'autres questions d'intérêt commun ;
- Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Congo de transit à Libreville en partance pour la République Démocratique de Sao Tomé e Principe a animé une causerie le 04 mai 2019 en présence de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République du Congo près la République Gabonaise et son Conseiller ainsi que du Secrétaire Exécutif de la COREP.
Le but de sa mission de travail à Sao Tomé, le fonctionnement de l'Ambassade du Congo d'une part et du Secrétariat Exécutif de la COREP d'autre part ainsi que les derniers développements des activités gouvernementales ont constitué le menu des échanges ;
- Le Secrétaire Exécutif et les Administrateurs ont été reçus en audience le 07 mai 2019 par Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer de la République Gabonaise.



Pour l'essentiel, les questions d'intérêt commun et le paiement de la contribution statutaire de l'année en cours ainsi que l'apurement des arriérés de contribution par la République Gabonaise ont été au Centre des entretiens.

Au titre des questions d'intérêt commun, la délégation du Secrétariat exécutif a félicité Madame le Ministre pour avoir soutenu et reprécisé les missions de la COREP lors de la rencontre des Membres du Gouvernement, députés et Sénateurs ainsi que la CEEAC sur des questions de la réglementation de la pêche.

Le Secrétariat Exécutif a aussi informé Madame le Ministre sur les enjeux du Registre international Gabonais des navires mis en chantier par le Ministre du Transport.

Enfin, la lancinante question de la remise d'une partie du bâtiment du Siège occupé par le projet PSPA qui a pris fin, a fait l'objet d'une attention particulière une fois de plus.

Concernant les contributions, Madame le Ministre s'est engagée à assurer le paiement de la contribution statutaire 2019 et à échelonner l'apurement des arriérés de contribution de la République Gabonaise envers la COREP.

- Lundi 24 juin 2019, le Secrétaire Exécutif et les deux Administrateurs ont reçu en audience de travail le Doctorant en Relations Internationales, Monsieur Ysaac MBILE NGUEMA, pour faire le pont sur l'état d'avancement de ses recherches sur les efforts fournis en Afrique Centrale en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INDNR).

II. SUIVI DES CONCLUSIONS DES SESSIONS DU CONSEIL DES MINISTRES ET DES REUNIONS DU COMITE TECHNIQUE

Pour cette rubrique qui concerne les aspects institutionnels, la situation se présente comme suit :

- Nomination des Membres du Comité Technique :
 - Pour la République de Guinée Equatoriale, Madame Judith NFONO NGOMO NCHANA, Directrice Générale de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture, et Monsieur Jesus-Angel ROPO BAOBAILA, Directeur National des projets de développement de la pêche artisanale, ont été nommés Membres du Comité Technique depuis août 2018.
 - Quant à la République d'Angola et à la République Démocratique de Sao Tomé e Principe, nous attendons le renouvellement des Membres de cet organe, suite aux changements intervenus à la tête des Administrations Nationales des Pêches de ces deux pays.
- Nomination des Membres du Sous-Comité Scientifique :
 - Suite à la nomination au Gouvernement d'un des deux Membre du Sous-Comité Scientifique, la Guinée Equatoriale devra procéder à son remplacement.



- Quant à l'Angola, la situation reste toujours inchangée.
- Régularisation des contributions statutaires annuelles et paiement des arriérés des contributions au cours du 2ème trimestre 2019 :
 - Aucun paiement n'a été enregistré au cours de ce deuxième trimestre 2019. Toutefois, des lettres de rappel ont été envoyées à tous les Etats Membres.
- Adhésion des pays observateurs à la Convention de la COREP : la Guinée Equatoriale reste toujours le seul pays à n'avoir pas encore concrétisé son engagement d'adhésion à la Convention de la COREP.
- Adhésion à la Convention de la COREP des quatre (4) pays membres de la CEEAC, mais non membres de la COREP : les négociations sont en cours avec la République Centrafricaine pour son adhésion à la COREP.
- La 15ème Réunion du Comité Technique n'a toujours pas été organisée, faute de moyens financiers. Il en est de même pour la programmation de la Xème Session Ordinaire du Conseil des Ministres ainsi que de la 2ème Réunion du Sous-Comité Scientifique.
- L'Audit sur les sources potentielles du financement de la COREP n'est toujours pas réalisé, faute de moyens financiers.

III. RENCONTRES REGIONALES ET INTERNATIONALES

- Atelier de formation en pêche INDNR , du 19 au 23 mai 2019 à Pointe-Noire (République du Congo) ;
- Atelier sur « le Renforcement de la Gouvernance régionale sur les océans pour la haute mer, du 08 au 14 juin 2019 à Cap Town (Afrique du Sud).

IV. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE 2016 - 2020

IV-1 Activités liées à la gouvernance régionale des pêches et de l'aquaculture :

- Jusqu'à fin second trimestre 2019, seule la République du Congo s'est acquittée de la tâche de finalisation partielle du projet du registre national de navires de pêche industrielle, conformément à la conclusion de l'atelier tenu à Brazzaville en République du Congo, du 24 au 26 septembre 2018.
- A l'initiative du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC) et avec l'appui du Programme de l'Union Européenne GoGIN (Gulf of Guinea Interregional Network), une deuxième session de formation en pêche INDNR et en procédures opérationnelles de contrôle des navires de pêche, animée



par deux experts de la COREP, a été organisée à Pointe-Noire en République du Congo du 20 au 22 mai 2019, en faveur des administrations et institutions nationales impliquées dans l'Action de l'Etat en Mer (AEM).

- Une fiche de projet sous-régional sur la gestion concertée de la pêche de sardinelles dans la zone COREP a été préparée dans le cadre des projets à inscrire au Programme Indicatif Régional (PIR) financé par l'Union Européenne et supervisé par les CERs (CEEAC-CEMAC). Ce projet vise quatre (4) objectifs :
 - La mise en place d'un cadre de gestion concertée de la pêche de sardinelles ainsi que du suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de cette pêche, y compris la mise en œuvre des réformes du système de gestion de la pêche partagée de sardinelles;
 - L'amélioration de la gouvernance de la pêche partagée de sardinelles et l'augmentation des bénéfices économiques dans les pays concernés, devant conduire à la durabilité du processus de gestion concertée de la pêche partagée et de ses chaînes de valeur. Dans cette optique, il faudra des investissements publics et privés ciblés et proportionnés dans l'approche de la gestion par pêche et dans la coopération halieutique en vue de produire des résultats tangibles et 'rentables' en termes de retombées économiques, sociales et environnementales;
 - La détermination des potentiels capturables ainsi que leur répartition par pays, la détermination des formes d'exploitation par pays et l'identification des marchés potentiels.
 - L'élaboration des arrangements institutionnels et d'un cadre réglementaire permettant de faciliter la mise en place des mesures de gestion.

IV-3 Mise en œuvre de la stratégie de communication et de l'information

- Suite aux conclusions de l'atelier de validation des projets de registres nationaux normalisés et du registre régional de navires de pêche industrielle (Brazzaville en République du Congo, du 24 au 26 septembre 2018), les experts nationaux SCS avaient été instruits de finaliser les projets nationaux de leurs pays respectifs. Seule la République du Congo s'est acquittée partiellement de cette tâche.
- La maintenance du site web et de l'application mobile de l'institution est régulièrement assurée par l'Agent en Charge du Service Information et Communication. Les activités de la COREP sont publiées quotidiennement sur ces supports.



- Pour assurer une plus large diffusion de nos activités, nous avons créé des pages COREP sur les principaux réseaux sociaux, facebook et twitter, qui sont aujourd'hui les services de communication modernes.
- S'agissant du réseau d'informations au niveau régional, les Pays ont désignés des experts locaux faisant office de points focaux, dans l'objectif que ces derniers fassent remonter des informations relatives aux politiques et activités de pêche et aquaculture de la sous-région. Contre toute attente, nous avons du mal à travailler avec ces experts. Le Secrétariat exécutif se penche donc sur des solutions alternatives pour palier à ce manquement, notamment la mise en place d'outils numérique de travail collaboratif en ligne. Pour rappel ces informations devraient servir à alimenter le site web de l'institution. Ainsi, nous allons proposer des solutions numériques innovantes pour améliorer la communication. Par la suite, il serait utile de programmer une séance de travail lors du prochain Sous-Comité Scientifique pour formation des experts.
- Le parc informatique étant amorti, et certains appareils défectueux, son renouvellement n'a toujours pas été réalisé, faute de moyens financiers.
- La pause des drapeaux des pays membres et observateurs au siège de la COREP a été reportée à une date ultérieure, car les travaux de restauration du bâtiment n'ont toujours pas démarré. En effet, une partie du siège est toujours occupée par le projet PSPA qui a déjà pris fin.

V. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

V-1 Gestion Financière

La gestion financière de la COREP au deuxième trimestre 2019, se présente ainsi qu'il suit:

Rapport financier

Tableau synthèse

Libellé	Recettes
Report au 1er avril 2019	367 823
Recettes	10 000 000
Recettes cumulés	10 367 823
Dépenses	10 159 443
Reste:	208 380



Tableau détaillé

Date	Libellé	Recettes	Dépenses	Solde
	Report au 1er avril 2019	367 823		
	<i>Recettes</i>			
27-mai-19	Virement reçu de la CEEAC	10 000 000		
	Sous-total:	10 367 823		
	<i>Dépenses</i>			
	Dépenses sur fonds des Etats Membres et de			
	la CEEAC:			
30-avr-19			157 351	
31-mai-19			9 653 167	
30-juin-19			348 925	
	Sous-total:		10 159 443	
	TOTAL GENERAL	10 367 823	10 159 443	208 380

Le solde à la fin du deuxième trimestre 2019 dans nos écritures comptables, est de **208.380 F CFA**, soit :

- 173.401 F CFA, à la banque et
- 34.979 F CFA à la caisse.

Il convient de souligner que le premier semestre 2019 dans son ensemble a été très difficile pour le Secrétariat Exécutif de la COREP, notamment en ce qui concerne son fonctionnement.

D'une part, le Secrétariat ne pouvait pas honorer convenablement ses engagements, notamment, vis-à-vis du personnel pour le paiement des salaires, des loyers, des frais de missions et contreparties des frais de missions ainsi que le paiement des factures de l'internet, du téléphone, du carburant, et de l'entretien du mobilier et matériel de bureau.

D'autre part, le Secrétariat n'a pas organisé la réunion statutaire du Comité Technique, exclusivement budgétaire, souvent tenue à la fin du premier trimestre et exécuter certains projets et programmes.



V-2 Gestion Administrative

V.2.1 Gestion des Ressources Humaines

Ont bénéficié des congés annuels partiels au cours de ce deuxième trimestre, les deux gardiens, respectivement en mai et juin 2019.

V.2.2 Gestion du patrimoine

Entretien partiel du matériel roulant au cours des trois mois.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, nous déplorons à nouveau la lancinante question du manque de ressources financières consécutive au non paiement des contributions statutaires par les Etats Membres.

A cet effet, les Etats Membres devraient prioriser le paiement de leurs contributions financières statutaires dont ils sont redevables envers la COREP.

Nous le soulignons avec force, ici et maintenant, car l'Institution ne peut exécuter au mieux son programme de travail sans la mise à disposition des ressources financières substantielles.

Fait à Libreville, le 28 juin 2019

Le Secrétaire Exécutif



Emile ESSEMA

